



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le dix (10) octobre deux mille dix-huit (2018), à 19h00, sous la présidence de monsieur Frédéric Boudreault, maire suppléant, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Violette Bouchard, conseillère siège #1
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4 et maire suppléant
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Les postes de maire et de conseiller siège #5 sont vacants.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. POINTS DE DISCUSSION

2.1. Adoption des comptes payés et à payer du mois de septembre 2018;

2.2. Demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-06 concernant la propriété située au 1852, chemin des Coudriers;

2.3. Demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-07 concernant la propriété située au 3085, chemin des Coudriers;

2.4. Autorisation à l'inspecteur en bâtiment de délivrer des permis de construction concernant la propriété située au 1580, chemin des Coudriers;

2.5. Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe pour la signature et la transmission de tout document afférent aux lois et règlements applicables pour le projet de réfection du barrage hydraulique du ruisseau Rouge aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres;

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

#2018-10-359 - Ouverture de la séance

À 16h06, sur proposition de Luc Desgagnés, le président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2018-10-360 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de septembre 2018

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'adopter les comptes payés et à payer du mois de septembre 2018 au montant de 164 596,91 \$.

**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES
COMPTES PAYÉS SEPTEMBRE 2018**

Masse salariale	15 380.00 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	165.67 \$
Noëlle-Ange Harvey (salaire conseillère)	1 231.93 \$
Patrice Desgagnés (salaire maire suppléant du)	7 159.65 \$
Viateur Tremblay (salaire conseiller)	881.93 \$
Violette Bouchard (salaire conseillère)	831.93 \$
Luc Desgagnés (salaire conseiller)	1 431.93 \$
Frédéric Boudreault (salaire conseiller)	1 431.93 \$
Marie Dufour (remb. Achat télévision pour bibliothèque)	585.21 \$
Festival Folklore Isle-aux-Coudres	500.00 \$
Fondation prévention suicide	100.00 \$
WSP Canada Inc. (barrage Moulins)	13 422.76 \$
Isle-aux-Coudres Kitesurf	500.00 \$
Fonds Régional en Infrastructures de loisirs (FRIL)	100.00 \$
Harp consultant (chemin du Mouillage)	4 448.38 \$
Association Directeur municipaux (formation)	352.97 \$
Groupe Ultima (renouvellement assurance 2018-2019)	66 183.00 \$
Visa Desjardins	1 207.08 \$
Hydro Québec	2 596.18 \$
Bell Mobilité	125.19 \$
Pétroles Irving	732.10 \$
Péto Canada	575.00 \$
Desjardins RVER (remises septembre 2018)	1 516.08 \$
Revenu Québec (remises septembre 2018)	8 363.69 \$
Revenu Canada (remises septembre 2018)	3 458.61 \$
SOUS-TOTAL :	133 281.22 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	
Bell Canada	82.15 \$
Hydro Québec	1 151.58 \$
SOUS-TOTAL :	1 233.73 \$
COMPTES À PAYER	
9101-3243 Québec Inc.	531.76 \$
9363-3592 (transport adapté)	2 155.78 \$
Agence pour Vivre chez Soi	517.39 \$
Aréo-Feu	9 356.19 \$
Bureauthèque Pro	223.64 \$
Langis Tremblay (Examen classe 4A)	124.40 \$
Martin & Lévesque	28.00 \$
CAUCA (survi-mobile)	558.78 \$
Communications Charlevoix (septembre 2018)	53.98 \$
Clinique d'appareils ménagers L.R.	66.69 \$
Cummins Canada	768.97 \$
Éditions petite mine inc.	375.11 \$
Énergie et Ressources naturelles Québec	24.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	862.31 \$
Excavations de l'Isle Inc.	576.14 \$

Garage D.L.	496.43 \$
Groupe Ultima	457.00 \$
Formules municipales	107.51 \$
Hebdo Charlevoisien	155.22 \$
Hotel Cap-aux-Pierres	374.54 \$
Les Idées de Ma Maison	21.73 \$
Lynda Tremblay	1 008.34 \$
Marchés Tradition	129.89 \$
MRC de Charlevoix	3 380.34 \$
Patrice Desgagnés (remb. Frais déplacement juillet-août-septembre)	210.85 \$
PG Solutions	291.27 \$
Promotion A.T	119.28 \$
Quincaillerie Castonguay	473.84 \$
Quincaillerie Dufour	210.01 \$
S. Côté électrique Inc.	1 230.23 \$
Sani Charlevoix	201.21 \$
Stéphane Boudreault (remboursement achat festival des pompiers)	113.68 \$
Valère d'Anjou	66.00 \$
A. Tremblay & Frères	257.26 \$
SOUS-TOTAL :	25 527.77 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Environnex	1 209.45 \$
Pompaction	383.66 \$
Cummins Canada	942.04 \$
Véolia	638.27 \$
Quincaillerie Castonguay	1 380.77 \$
SOUS-TOTAL :	4 554.19 \$
GRAND TOTAL :	
	164 596.91 \$

Certificat de disponibilité

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice général et secrétaire-trésorière

#2018-10-361 - Demande de dérogations mineures portant le numéro 2018-06 concernant la propriété située au 1852, chemin des Coudriers

Considérant la demande de dérogations mineures portant le numéro 2018-06 concernant la propriété située au 1852, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, par laquelle il est demandé d'autoriser ce qui suit :

Régulariser l'implantation du garage (permis numéro 8082) situé à 1,08 mètre de la ligne latérale du lot (le règlement actuel exige 2,0 mètres, alors que l'ancien règlement exigeait 1,5 mètre) et régulariser le garage situé également dans la cour avant (dépasse le mur avant de la résidence);

Régulariser l'implantation de l'abri implanté à 0 mètre de la limite latérale (le règlement actuel exige 2,0 mètre, alors que l'ancien règlement exigeait 1,5 mètre) Aucun permis n'a été trouvé concernant cette construction;

Considérant que, le 26 septembre dernier, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter en partie cette demande de dérogations mineures, soit d'accepter les dérogations concernant le garage et de refuser la dérogation concernant l'abri;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro 2018-06 concernant la propriété située au 1852, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, d'autoriser une marge de recul latérale d'un mètre et huit centièmes (1,08 m) pour le garage ainsi que sa construction dans la cour avant et de refuser la dérogation mineure demandée concernant l'abri, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#2018-10-362 - Demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-07 concernant la propriété située au 3085, chemin des Coudriers

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-07 concernant la propriété située au 3085, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, par laquelle il est demandé d'autoriser la diminution de la superficie d'un lot dérogoire mais protégé par droits acquis alors que cette opération cadastrale est prohibée (superficie avant : 2 581,0 m²; superficie après : 2 322,1 m²);

Considérant que, le 26 septembre dernier, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro 2018-07 concernant la propriété située au 3085, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, et d'autoriser que le lot numéro 5 275 758 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, déroge au règlement de lotissement en ayant une superficie de 2 322,1 mètres carrés, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#2018-10-363 - Autorisation à l'inspecteur en bâtiment de délivrer des permis de construction concernant la propriété située au 1580, chemin des Coudriers

Considérant la demande de permis pour la construction d'un agrandissement à la résidence au 1580, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, ainsi que la construction d'un muret et l'installation d'une piscine hors terre;

Considérant que pour les constructions ci-dessus décrite ainsi que pour l'installation d'une piscine de cette nouvelle résidence, des permis devront notamment être délivrés par l'inspecteur en bâtiment;

Considérant de plus que la propriété ci-dessus décrite est située en zone de contraintes relatives aux glissements de terrain;

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), plus particulièrement les articles 145.42 et 145.43, qui prévoient notamment que le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut, par règlement, dans toute partie de territoire sujette, entre autres, aux glissements de terrain, assujettir la délivrance de tout permis de construction à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil sur la pertinence de délivrer le permis et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu des contraintes;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité, et plus particulièrement son chapitre 18, prévoit notamment un cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant que dans ce dossier une opinion géotechnique a été rendue, le 18 septembre 2018, par monsieur Raymond Juneau, ingénieur, Sc. A., de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, (dossier portant le numéro de référence 5050-52-03), et que la municipalité en a reçu une copie;

Considérant que ce rapport fait état de plusieurs recommandations et exigences;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à ce projet de construction qui a été donnée le 10 octobre 2018;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à émettre tous les permis requis concernant le projet ci-dessus décrit, soit notamment mais sans limitation, un permis de construction pour l'agrandissement de la résidence située au 1580, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, un permis pour la construction d'un muret sur la propriété ainsi qu'un permis pour l'installation d'une piscine hors-terre, et ce, malgré le fait que ladite propriété immobilière soit située dans une zone de contraintes de glissements de terrain, en exigeant du demandeur de respecter les recommandations et exigences mentionnées à l'opinion géotechnique a été rendue, en septembre 2018, par monsieur Raymond Juneau, ingénieur, Ms. A., de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, (dossier portant le numéro de référence 5050-52-03), tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#2018-10-364 - Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe pour la signature et la transmission de tout document afférent aux lois et règlements applicables pour le projet de réfection du barrage hydraulique du ruisseau Rouge aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres

Considérant le projet de réfection du barrage hydraulique du ruisseau Rouge aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres;

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation ou tout autre document nécessaire, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages*, et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en regard du projet de réfection du barrage du ruisseau Rouge aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres.

#2018-10-365 - Période de questions

La période de questions est ouverte à 19h17.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 19h18.

#2018-10-366 - Levée de la séance extraordinaire du 10 octobre 2018

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement de lever la séance extraordinaire du 10 octobre 2018, à 19h18.

Frédéric Boudreault, maire suppléant

**Pamela Harvey, directrice générale et
secrétaire-trésorière**

Je, Frédéric Boudreault, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 novembre 2018. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Frédéric Boudreault, maire suppléant